

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 134 (2008)  
**Heft:** 15-16: Montrer le m2

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Schwaller est, comme Daniel Kündig, convaincu qu'une collaboration renforcée avec les associations professionnelles doit figurer parmi les objectifs prioritaires.

Thomas Müller, responsable RP /  
Communication SIA

## INDEMNITÉS MALADIE

Dans l'offre de contrats collectifs **sia**, l'assurance pour indemnités journalières de maladie peut être conclue à un prix réduit jusqu'à 60%. Pour ses membres bureaux, la **sia** a obtenu des conditions d'assurance collective très intéressantes. Pour les indemnités journalières en cas d'accident ou de maladie, un contrat cadre existe avec *Helsana*, dont les conditions sont décrites dans le comparatif ci-après.

Pour un bureau d'architecture employant sept collaborateurs y compris le propriétaire, un contrat collectif d'assurance pour indemnités journalières revient par exemple à 6 126 francs par an, pour une couverture à 80% et un délai d'attente de 30 jours.

Pour les mêmes prestations, la compagnie d'assurances A facture 6 964

francs, l'assurance B plus de 7 000 francs et l'assurance C 9 608 francs par an. L'offre la plus chère émane de l'assurance D, pour laquelle les prestations en question reviennent à 9 860 francs. Une différence de 3 700 francs, soit quelque 60% de plus que pour l'assurance collective **sia**.

Pour profiter de ce potentiel d'économies, les conditions suivantes doivent être respectées. Le contrat d'assurance existant doit en règle générale être dénoncé jusqu'au 30 septembre 2008, tandis que le changement d'assurance prend toujours effet au 1<sup>er</sup> janvier.

Avant tout changement d'assurance, il importe de vérifier les délais de résiliation de contrats portant sur plusieurs années. Il s'agit également d'examiner si un éventuel solde de prime sera restitué ou non. Une prudence particulière est encore de mise si le règlement d'un sinistre est en cours.

Des formulaires d'offres et d'autres propositions d'assurances pour les membres **sia** sont disponibles sur le site Internet de la **sia**.

(SIA)

## Informations

VZ Insurance Services AG est le courtier en assurances de la SIA, chargé d'optimiser les conditions des contrats collectifs négociés pour ses membres. Les spécialistes de VZ Insurance Services AG se tiennent à disposition pour répondre à toute question :

Roger Wirth  
Tél. 044 207 24 51  
Courriel : rwi@vzis.ch

## MISE EN CONSULTATION PRÉNORME SIA 282

La **sia** met en consultation la pré-norme SIA 282 « Etanchéité liquide – essais des produits et des matériaux, certificat de conformité ». Les projets de norme mis en consultation (version allemande) et le formulaire électronique sont disponibles sur le site Internet de la **sia** <[www.sia.ch/consultations](http://www.sia.ch/consultations)>, où ils peuvent être téléchargés. Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 15 septembre 2008 au service des normes ([martin.gut@sia.ch](mailto:martin.gut@sia.ch)) sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

(SIA)



## PLUS DE TRANSPARENCE – PLUS DE RESISTANCE CONTRE LES INTEMPERIES

Nos VOUTES EN BERCEAU ET NOS TOITURES A DEUX PENTES forment une unité d'une esthétique parfaite.

Consultez nos spécialistes pour les éléments translucides.

REAL AG  
Uttigenstrasse 128, CH-3603 Thun  
Tel. 033 224 01 01, Fax 033 224 01 06  
[info@real-ag.ch](mailto:info@real-ag.ch), [www.real-ag.ch](http://www.real-ag.ch)

MULTIBAT SA  
CH-1052 Le Mont s. L.  
Tél. 021 652 77 00  
Fax 021 652 77 16

Compétence garantie.



## **APPEL A CANDIDATURE POUR LA DISTINCTION SIA 2008**

Son but est de faire progresser l'art de l'ingénieur et de l'architecte ainsi que les connaissances relatives à l'environnement des points de vue scientifiques, esthétiques, économiques et sociaux. Elle récompense soit une personne physique, soit une personne morale (groupement de mandataires, consortium, collectif, etc...). La réalisation ou l'activité du lauréat doit être concrétisée au moins partiellement en Suisse Romande ou en France voisine.

Depuis 1993, la section genevoise a décerné une distinction SIA à quatre reprises. La première distinction avait pour thème l'aménagement urbanistique contemporain et a été décernée à M. Paul Waltenspuhl pour sa contribution au rôle de l'école dans la ville, la deuxième avait pour thème la réalisation en relation avec les transports et la circulation et a été remise à M. Rodolphe Neth pour son activité dynamique et sa vision prospective dans le domaine des transports et de la circulation (Swissmetro), la troisième concernait le développement de produits ou de méthodes utilisant des technologies nouvelles et a été décernée à M. Jean-Pierre Etter pour l'ensemble de son activité et en particulier pour la création et le développement de l'entreprise LEM SA, et la dernière distinction a été attribuée à la ville d'EVIAN concernant le traitement de l'espace public concrétisé par l'aménagement de ses quais.

Après une pause de quatre ans, il a été décidé d'attribuer une nouvelle distinction. L'impulsion pour décerner ce prix a été donnée par le past président M. Luciano Zanini et poursuivie par son successeur. Un jury composé de MM. Jean-Pierre Stefani, Christian Haller, Sully-Paul Vuille, Daniel Starrenberger, Luciano Zanini et présidé par M. Danilo Ceccarini a retenu pour cette 5ème distinction le thème suivant :

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT URBAIN**

La plupart des villes sont confrontées à des problèmes d'accroissement, qui poussent les autorités et les organismes compétents à trouver de nouvelles zones constructibles intra ou extra-muros pour pouvoir répondre à cette demande croissante.

Les propositions de candidatures peuvent être faites soit par les personnes répondant personnellement aux critères précisés plus haut, soit présentées par des membres des sections romandes ou également par des ingénieurs et des architectes exerçant leur activité en France voisine.

Les candidatures ou les propositions de candidatures doivent parvenir pour le 15 octobre au secrétariat de la section genevoise de la SIA :

**Société suisse des ingénieurs et des architectes  
Section Genève SIA**

**Le secrétariat : Mme Gaït Oger  
98, rue de Saint-Jean, Case postale 5278, 1211 Genève 11  
Tél.: + 41 (0) 22 715 34 35  
Fax + 41 (0) 22 715 32 02  
e-mail : gait.oger@fer-ge.ch**